

Le prêt de jeu:

- Pour avoir accès au service de prêt de jeu, il faut obligatoirement être adhérent de l'association et inscrit à la ludothèque.

- Un chèque de caution de 50 € vous sera demandé lors de votre premier emprunt et restitué en fin d'année. Ce dernier ne sera encaissé que dans les cas suivants:

- non retour des jeux empruntés après un délai supérieur à 3 mois,
- jeux cassés ou pièces perdues lors de l'emprunt et non remboursés.

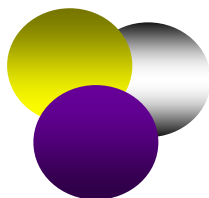
- Une même famille peut emprunter un maximum de 3 jeux pour une période de 15 jours.

- Vous vérifiez le jeu au moment de sa sortie et nous le vérifions à son retour. En cas de casse pendant la période de prêt, il vous sera demandé le remboursement du jeu après devis du ludothécaire auprès d'un magasin de jeu. Si vous perdez des pièces vous alimenterez la « tirelire des pièces perdues » en vous acquittant de la pénalité de 1€.

- En cas de retards importants et/ou répétés dans la restitution des jeux, l'équipe de la ludothèque pourra suspendre votre droit au prêt.

Tout manquement au règlement ou tout comportement irrespectueux voire dangereux fera l'objet de sanctions. Ces dernières pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

Bon jeu....



Modalités de fonctionnement

de

LUDOMONDE

À destination des adhérents

Ludothèque LUDOMONDE- 42 rue Henriette Achiary

31 500 TOULOUSE

Tél: 05 61 34 99 03

Association Loisirs Enfants Jean Macé - 3 chemin Duroux

31500 TOULOUSE

Tél: 05 61 34 12 58

Site: www.alejm.org Messagerie: alejm2@wanadoo.fr



On se présente...

LUDOMONDE est une structure gérée par l'Association Loisirs Enfants Jean Macé (ALEJM). Le règlement, ici énoncé, complète les règles de fonctionnement de l'association en y intégrant les spécificités liées à la structure ludothèque. Afin d'assurer une cohérence et une qualité dans l'accueil et les activités proposées, chaque adhérent devra prendre connaissance du règlement et en accepter les conditions.

Accueil

La ludothèque accueille le public dans les locaux de la salle Achiary, au 42 rue Henriette Achiary 31500 Toulouse:

- le Mardi: 09h-12h (petite enfance)
- le Mercredi: 09h-12h (petite enfance)
et de 14h-18h (tout public)
- le Jeudi*: 09h-12h * (voir planning)
- le Vendredi: 15h-19h (ado/adultes)
- le Samedi: 14h-18h (tout public)



Et pendant les vacances scolaires:

- Lundi, Mardi, Jeudi: 09h-12h (petite enfance)
- Du Lundi au Vendredi: 14h-18h (tout public)

Inscriptions et Tarifs

Adhésion à l'ALEJM 5€ (obligatoire pour s'inscrire à la ludothèque)

Inscription individuelle : (à partir de 7 ans)

5€/trimestre

Forfait prêt de jeux : 8€/an + caution de 50€ (non encaissée)

Inscription familiale* : (en fonction du quotient familiale)

Quotient familial	Inscription trimestrielle
Supérieur à 800	15€
Entre 651 et 800	10€
Entre 451 et 650	7€
Entre 301 et 450	4€
Entre 0 et 300	Adhésion uniquement

*Le prêt de jeu est inclus dans l'inscription familiale

Une fois chez nous...

Trois services sont proposés à nos adhérents: le jeu sur place, les animations et le prêt de jeu.

Le jeu sur place :

-Pour venir profiter des espaces de la ludothèque, il faut être adhérent de l'association et inscrit à la ludothèque. Toutefois, nous proposons deux venues "découverte" à titre gratuit.

- A la première venue et lors de l'inscription, la présence des parents (ou tuteurs légaux) est obligatoire pour les mineurs.

-La ludothèque est un équipement culturel qui, sur un mode de fonctionnement similaire à une bibliothèque, accueille des publics d'âges différents en libre accès. A ce titre l'enfant de moins de 7 ans doit être accompagné d'un adulte. A partir de 7 ans l'enfant peut venir et repartir seul de la ludothèque. Toutefois, afin d'assurer un accueil de qualité, nous vous demandons de vous signaler aux membres de l'équipe lors de votre arrivée et de votre départ.

- Tous les jeux / jouets de la ludothèque sont à votre disposition. Autant vous avez la pleine liberté du choix de vos partenaires et de votre temps de jeu, autant il vous est demandé de prendre soin du matériel et de le remettre à sa place après l'utilisation. Toute casse ou perte donnera lieu à une demande de remboursement du jeu / jouet après devis du ludothécaire auprès d'un magasin.

- L'émulation, l'excitation, le bruit font partie des moments de jeux mais il est nécessaire de composer avec les autres utilisateurs et d'éviter les excès. On joue dans le respect des règles du lieu, des jeux et de ses partenaires. Notre devise:

"Il faut savoir rester humble dans la victoire et courtois dans la défaite".

- L'utilisation des espaces extérieurs ne peut se faire que sur autorisation des membres de l'équipe et sur une période limitée.

Les animations :

- L'accès aux animations que propose la ludothèque est inclus dans l'inscription. Toutefois, les modalités de participation à certaines animations peuvent varier (animations payantes, réservées à un public particulier,...) selon les objectifs de ces dernières.

- En cas de retard de plus de 15 minutes pour un atelier d'éveil musical ou expression corporelle, nous serons dans l'obligation de ne pas vous accepter sur l'animation. Ceci pour ne pas gêner le déroulement de l'activité.

